

# FDC66 > Newsletter #67



## ► Spécial vœux 2020

+ toutes les dates fermeture gibiers  
d'eau et migrateurs

© FDC66

# 1 Lundi 13 janvier, une salle comble, une cérémonie des voeux offensive



Beaucoup "d'autorité" cette année, dans la présentation des voeux du Président Jean-Pierre SANSON au monde cynégétique, institutionnel et économique.

Il faut dire qu'aux problèmes récurrents qui jalonnent la vie fédérale, vient s'ajouter cette année la mise en pratique de la réforme de la chasse.

Une charge supplémentaire sur les épaules du conseil d'administration et des personnels de la FDC66 qui peuvent s'attendre à une année chargée.

Le transfert de la gestion des ACCA de l'État vers les FDC va réclamer une profonde réorganisation des services et une évolution des mentalités sur le terrain. *"Nous entrons dans une ère de plus grande professionnalisation des rôles de chacun"*.

De la même façon la mise en oeuvre de l'éco-contribution au travers de projets éligible aux critères de biodiversité va réclamer d'approfondir encore davantage les dossiers à présenter.

Savoir-faire et faire-savoir deviennent ainsi intimement liés. C'est d'ailleurs par le prisme de la communication que le président SANSON a commencé son intervention.

Retrouvez les 11 extraits vidéos des grands axes du discours en cliquant sur chaque photo à suivre

Extrait 1:  
Introduction > savoir faire et communication  
cliquez sur la photo pour lancer la vidéo  
1min30

de gauche à droite:

Jean-Pierre SANSON, Président FDC66

Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental 66

Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d'Agriculture 66

**”Le niveau départemental est le coeur battant d’un territoire. Il doit conserver toutes ses lettres de noblesse!”**



Le Président Jean-Pierre **SANSON** a bien volontiers admis que la place de la Fédération Régionale d’occitanie était tout à fait légitime dans le nouveau dispositif d’organisation territoriale. C’est une question d’influence, de lobbying auprès des décideurs qui siègent souvent à Toulouse.

Mais le rôle de chacun doit-être respecté.

**” ... que la Fédération Régionale édicte des règles qui limitent la souveraineté des Fédérations Départementales, impactent leur libre arbitre en matière de choix des dossiers et impose une vision technocratique de la Chasse ... NON !”**

En tant que Trésorier de la Fédération Régionale, il s’est engagé à rester particulièrement vigilant sur ce point. Tout particulièrement sur l’instruction de nos dossiers éligibles à l’Eco-contribution qui intègrent des objectifs spécifiques au département des Pyrénées-orientales.

Extrait 2:  
”de l’importance de l’échelon départemental”  
1min30

Dégâts de  
Grand Gibier:  
"Trouver le juste  
équilibre entre  
Solidarité et  
responsabilité"



Extrait 3:  
"Les dégâts"  
2min50

YouTube  
FDC66

Réforme des ACCA:  
" je serai  
intransigent sur  
la réglementation"

Extrait 4:  
Réforme des ACA  
1min 50

YouTube  
FDC66

La loi impose désormais 2 paramètres supplémentaires:

- > D'une part la production d'un seul document comptable fusionnant ainsi la comptabilité générale et celle des dégâts.
- > D'autre part l'instauration d'une participation territoriale pour le financement de ces mêmes dégâts.

*" Chaque Fédération doit décider de son propre chef de cette répartition. Dans les Pyrénées Orientales - comme je vous l'ai déjà dit - C'est vous qui choisirez !!*

*Il faut arrêter d'opposer les uns et les autres, chasseurs et agriculteurs, pour travailler tous ensemble.*

*Sur les secteurs sensibles pour la prochaine saison je solliciterai les Services de l'Etat pour que sur les territoires sensibles toute limitation ou restriction de la chasse au sanglier soit interdite.*

*Je fais de cette cause la grande priorité de mon mandat." JPS*

Une AG Extraordinaire programmée le 21 Février prochain permettra d'établir toutes ces nouvelles règles.

La loi du 24 juillet 2019 acte le transfert de missions de gestion des ACCA et des plans de chasse individuels de l'Etat vers les Fédérations.

Le rôle de Président se dirige vers une pseudo-professionnalisation. Ce sera aussi le cas pour les présidents d'ACCA avec plus encore de rigueur, de transparence et de formation.

*"je veillerai à ce que les ACCA fonctionnent dans un cadre réglementaire, démocratique, de tolérance et d'ouverture.*

*En même temps les services de la Fédération seront encore plus présents pour vous accompagner et vous guider dans toutes les tâches qui vous incombent." JPS*

## BIODIVERSITÉ et ECO-CONTRIBUTION

*"... des arbitrages collégiaux entre la FNC et le nouvel OFB"*

Extrait 5:  
"Biodiversité"  
1min50



Tous les dossiers éligible à subventions devront être estampillés "Biodiversité-compatibles"  
Le personnel fédéral sera mis à contribution pour préparer ces projets.

*"J'ai une absolue confiance envers le personnel Fédéral.*

*Grâce à sa compétence et sa célérité le dernier dossier déposé en décembre dernier a reçu un avis favorable du premier tamis de la FNC.*

*Il doit maintenant être soumis à la validation de l'OFB chargé collégialement avec la FNC de la gestion de ce qu'il faut dorénavant appeler l'Eco-contribution." JPS*

À noter que le Conseil départemental référence désormais la FDC66 dans toutes ses revues traitant de biodiversité.

## SÉCURITÉ

*" Nous allons développer les formations décentralisées"*

Extrait 6:  
"La sécurité"  
1min50



La Sécurité est une question de responsabilité collective et individuelle. C'est aussi un engagement qu'aucun chasseur ne doit négliger.

Le Personnel Fédéral, l'ONCFS, le SDIS et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, Maître Perez-Couffe, pour la partie juridique, sont totalement mobilisés et font preuve d'un professionnalisme et d'une patience remarquable pour organiser les séance de formation.

*"L'année dernière nous avons été obligés d'annuler des dates de formation par manque de candidats. INADMISSIBLE et IRRESPONSABLE !!*

*Désormais avec 5 sites de formation décentralisée j'attends qu'un maximum d'entre vous s'engage dans cette démarche et je vais demander régulièrement aux services un point exact de situation." JPS*

**"Chasseurs et agriculteurs, nous sommes dans le même bateau!"**

Extrait 7:  
"avec les agriculteurs"  
1min45

**You Tube**  
**FDC66**

Régionalisation des chambres d'agriculture, dossiers dégâts,... les destins des chasseurs et des agriculteurs sont intimement liés.

*" Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture je tiens très sincèrement à vous remercier pour votre écoute et votre sens de la concertation.*

*Vous aviez clôturé votre allocution à notre précédenteAG en indiquant que la Chambre d'Agriculture sera à nos côtés pour dialoguer et rechercher des solutions pragmatiques.*

*Je confirme publiquement que cela a été le cas durant ces derniers mois.*

*Vous aviez rajouté qu'elle [la Chambre] sera aussi un partenaire exigeant...*

*Je confirme également ... et je rajoute que cela s'est réalisé en toute loyauté." JPS*

**" je remercie nos parlementaires pour la vigilance dont ils font preuve sur les sujets chasse"**

Extrait 8:  
"Travail parlementaire"  
1min30

**You Tube**  
**FDC66**

Le passage de la réforme de la chasse devant l'assemblée nationale et le Sénat a donné lieu a des débats complexes.

*"Si je reconnais que du bon travail a été réalisé dans le sens de nos intérêts, je regrette le gros couac que j'attribue à Madame POMPILI en Commission Paritaire. Elle a torpillé deux mesures emblématiques de la réforme.*

- le Délit d'entrave à la Chasse,
- la disposition permettant de faire contribuer au financement des dégâts les propriétaires des espaces non chassés.

*Au nom de tous les Chasseurs du Département je sollicite votre engagement pour faire évoluer favorablement ces deux axes majeurs." JPS*

***”Merci au Conseil départemental pour son engagement sans faille”***

Extrait 9:  
”partenariat CD11”  
1min30



C'est une relation établit de longue date mais que le Président SANSON tient à souligner particulièrement chaque année. Un partenariat dans lequel les chasseurs savent aussi s'impliquer puisqu'ils étaient parmi les nombreux contributeurs à l'ambitieux chantier « Imagine les PO » porter par sa présidente Hermeline MALHERBE.

*” Madame la Présidente du Conseil départemental, Lorsque je me retrouve avec mes collègues, Présidents de Fédération, et que l'on aborde le sujet de nos relations avec les Instances Départementales je sens poindre chez eux une pointe de jalousie, un zeste de convoitise.*

*Je tiens à vous assurer, madame la Présidente, de toute notre reconnaissance et notre totale sincérité.” JPS*

***” Avec les services de l'État, nos relations sont au beau fixe. Ce n'est pas le cas dans tous les départements.”***

Extrait 10:  
”Services de l'État”  
1min45



LA Fédération et les services de l'État collabore plutôt mieux qu'ailleurs dans le département des Pyrénées-Orientales. C'est un atout important pour le traitement des dossiers portés par les chasseurs et ce d'autant plus au moment ou la transmission de compétences sur les ACCA voit le jour.

*”Pour rappel, le juge du Tribunal Administratif a confirmé sa décision du référé et a ainsi débouté le GOR sur le contentieux Pigeon Ramier.*

*Rien ne s'oppose désormais au vu des attendus du jugement que Monsieur le Préfet puisse prendre un Arrêté classant cette espèce nuisible. Dès la semaine prochaine nous déposerons un dossier en ce sens auprès de ses services.*

*Je voudrais à cet instant rendre un hommage appuyé aux lieutenants de Louveterie. Ces derniers effectuent des missions délicates et bénévoles en étroite partenariat avec notre Fédération et nos Adhérents. Je souhaite ici, ce soir, les remercier, car sans eux, sans leur engagement, nous courrions à la catastrophe. JPS*

**” Pour conclure, je demande aux chasseurs de rester dignes, de se montrer ouverts, tolérants et respectueux...”**



**” ... Soyez pédagogues et fiers ! Expliquez la chasse, faite la découvrir, faite la respecter !**

**Ne prêtez pas le flanc aux inquisiteurs de la « chasse Bashing ». Ils n’en déverseront que plus leur fiel sur les réseaux sociaux.**

**Le Conseil d’Administration, ici présent, s’y emploie. Il a toute ma confiance.**

**Un Conseil, si j’ose dire, multicolore tant les horizons cynégétiques, professionnels, culturels sont aux antipodes. Mais un Conseil qui sait s’enrichir de ses différences et se solidariser dans les moments de haute tension. Merci à chacune et chacun pour votre aide précieuse et totalement désintéressée.**

**Pour la mise en œuvre de tout ce que je viens d’exposer il est impérieux de pouvoir compter sur une équipe de professionnels avertie. Merci à toutes et tous pour votre disponibilité, votre sérieux et votre rigueur.**

**Une nouvelle année s’annonce faite d’incertitudes et accompagnée de son cortège de surprises....J’émets le vœu, qu’ensemble, nous saurons les affronter fraternellement !**

**Belle année 2020 à toutes et tous !” Jean-Pierre SANSON - Président de la FDC66**

**YouTube**  
**FDC66**

**Extrait 11:  
”dignité et  
fraternité””  
2min20**



**” Nous travaillons ensemble en toute transparence et avec loyauté ce qui nous permet d’avancer mieux et plus vite sur beaucoup de sujets.” Fabienne BONET**



© FDC66

Fabienne BONET, Présidente de la Chambre d’Agriculture 66  
Jean-Pierre SANSON, Président FDC66

**Fabienne BONET, Présidente de la chambre d’agriculture des Pyrénées-Orientales a rappelé les excellentes relations de travail qui prévalent avec la FDC66**

”

*Nous avons de nombreux dossiers en commun...*

*Je voudrais évoquer la charte signée entre nous il y a 3 ans, qui concerne le sujet des dégâts. Nous avons la même vision et je veux réaffirmer la volonté de travailler ensemble sur ce sujet...*

*... Nous voulons éviter tout conflit, bien communiquer auprès de nos agriculteurs pour que les dégâts soient signalés le plus rapidement possible et qu’il n’y ait pas d’abus.*

*... La défense de notre action de proximité est aussi un combat commun face à la régionalisation de nos instances...*

*... Problématique des friches, d’ouverture des milieux, défense de la biodiversité... nous travaillons ensemble en toute transparence et avec loyauté ce qui nous permet d’avancer mieux et plus vite sur tous ces sujets.*

”

**Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a souligné le rôle incontournable des chasseurs dans l'équilibre de la biodiversité**

”

*Nous avons reconduit notre partenariat triennal avec la FDC66 et nous poursuivrons notre soutien aux ACCA car nous reconnaissons le rôle essentiel de la chasse...*

*Nous travaillerons sur des projets d'investissements sur les 4 ans à venir en soutien de l'activité chasse.*

*... Le problème des dégâts de grand gibier est aussi un problème de sécurité. Nous serons à vos cotés, chasseurs et louvetiers dans vos actions d'authentiques missions de service public...*

*... On ne communique jamais trop quand il s'agit de faire passer certains messages...*

*La sécurité est notamment un enjeu capital et je me félicite de votre partenariat avec le SDISS66 que je préside.*

*... La chasse est au service de notre environnement et de notre patrimoine. Elle concerne aussi bien les villes que les campagnes par la défense de notre biodiversité. Le département sera toujours à vos cotés pour présenter la chasse et faire dialoguer nos territoires urbains et ruraux.*

”



© FDC66

Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental 66  
Jean-Pierre SANSON, Président FDC66

avec Mme Hermeline Malherbe, Présidente du CD66



© FDC66



© FDC66

Gilles Tibie, Directeur de la FDC66  
Jean-Pierre Sanson, Président de la FDC66  
Xavier Prud'hon, représentant M. le Préfet



© FDC66

Colonel Guillaume Poumeau de Lafforest,  
*Commandant du groupement de la gendarmerie des Pyrénées-Orientales*  
François Garabé, administrateur FDC66



© FDC66

Les administrateurs de la FDC66  
Laurent BAUDET – Antoine RUBIRA – Philippe ROQUE –  
Henti SENTENAC – José SOLA – Raymond VERNET –  
Sophie LESAGE-MARY

Les Gardes particuliers :  
Noel MEYNIEU  
Albert PIGUILLEM  
Jean-Pierre Bertrand



© FDC66



Gilles Baudet, DDTM  
Bernard Latour, ONF

Les "Doc" de la FDC66...  
Dr Philippe Roque, administrateur (à gauche)  
Dr Jean-Pierre VENDRELL, Président ACCA



© FDC66



© FDC66

Alain Esclopé, Président d'honneur de la FDC66 avec  
Mme Hermeline Malherbe, Présidente du CD66



© FDC66

Fabienne Bonet, Présidente de la chambre d'agriculture 66  
Sophie Lesage-Mary, éleveuse et administratrice FDC66 (à droite)

Olivier Galaup, technicien FDC66, chargé "éducation nature" et université  
Stéphane Kowalczyk, cinéaste (à droite)



Jérôme Blancic, formateur sécurité FDC66 (à gauche)  
Pierre Bonnell, chef de battue (au centre)  
Laurent Baudet, administrateur en charge de la sécurité

Cyril Agnès, technicien FDC66 (à gauche)  
GILLES Boumaza, OFB



Maître Alain-Jacques Perez-Couffe, avocat de la FDC66



Benjamin Calmon, technicien FDC66 (à gauche)  
Olivier Galaup, technicien principal FDC66



Philippe Da Silva - Association Chasseur Grand Gibier(ADCGG)  
Laurent Dupont - Office français Biodiversité (OFB)



Christine Galaup, secrétaire, en charge des dégâts - FDC66  
Fanny Alfare, secrétaire - FDC66 (à gauche)

© FDC66



Philippe Soles, administrateur FDC66  
Christine Galaup, secrétaire - FDC66  
Fanny Alfare, secrétaire - FDC66 (à gauche)

© FDC66



Frédéric Ortiz, chef de service DDTM (au centre)  
Christian Lebecq, Président des Louvetiers (à gauche)  
André Dalichoux, Vice-Président des Louvetiers

© FDC66





Dr Philippe Roque, administrateur (à gauche)  
Gilles Tibie, Directeur FDC66 (au centre)  
Gérard Majoral, Président Groupama Pyrénées-Orientales  
*Les deux rugby réunis...*



*de gauche à droite*  
Delphine Ortega, Présidente "Chasse au natur'elle"  
Laura Mannelli, responsable financière FDC66  
Une chasseresse en herbe...  
Maître Emmanuelle Chazel, huissier de justice

GROUPE	ESPECE	FERMETURE 2020 **	PARTICULARITES
Oies	Oie cendrée	31 janvier	
	Oie rieuse	31 janvier	
	Oie des moissons	31 janvier	
	Bernache du Canada	31 janvier	Arrêté du 02/09/2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes
Canards Marins	Fuligule milouinan	10 février	ATTENTION : Du 1 <sup>er</sup> au 10 février chasse autorisée <b>uniquement en mer</b> (dans les limites de la mer territoriale : laisse de basse-mer jusqu'à la limite des 12 milles nautiques)
	Eider à duvet		
	Harelde de Miquelon		
	Macreuse noire		
	Macreuse brune		
Canards Plongeurs	Fuligule Milouin	31 janvier	
	Fuligule Morillon		
	Garrot à œil d'or		
	Nette rousse		
Canards de surface	Canard colvert	31 janvier	
	Canard chipeau		
	Canard pilet		
	Canard siffleur		
	Canard souchet		
	Sarcelle d'été		
Sarcelle d'hiver			
Rallidés	Foulque Macroule	31 janvier	
	Poule d'eau		
	Râle d'eau		
Limicoles (dont vanneau et bécassines)	Barge rousse	31 janvier	* <b>Courlis Cendré</b> (26 août 2019) : Suspension de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2019 autorisant la chasse cette espèce. Jusqu'au 30 juillet 2020, <u>chasse suspendue</u> sur l'ensemble du territoire métropolitain  * <b>Barge à queue noire</b> : jusqu'au 30 juillet 2020, <u>chasse suspendue</u> sur l'ensemble du territoire métropolitain
	Barge à queue noire*		
	Bécasseau maubèche		
	Bécassine des marais		
	Bécassine sourde		
	Chevalier aboyeur		
	Chevalier arlequin		
	Chevalier combattant		
	Chevalier gambette		
	Courlis corlieu		
	Courlis cendré*		
	Huïtrier Pie		
	Pluvier doré		
	Pluvier argenté		
Vanneau huppé			
Alouette	Alouette des champs	31 janvier	
Bécasse	Bécasse des bois	20 février	
Tourterelles	Tourterelle turque	20 février	*Selon l'arrêté du 30 août 2019, quota national de 18 000 prélèvements avec enregistrement en temps réel sur l'application « ChassAdapt »
	Tourterelle des bois*		
Caille	Caille des blés	20 février	

\*\*A jour à la date du 08/01/2020

GROUPE	ESPECE	FERMETURE 2020 **	Particularités
Colombidés	Pigeon biset	10 février	Pigeon ramier : du 11 au 20 février, chasse uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme (cf. note <sup>1</sup> : dispositions particulières pour certains départements)
	Pigeon colombin		
	Pigeon ramier		
Turdidés	Grive litorne	10 février	20 février dans certains départements ou cantons et sous certaines conditions (cf. note <sup>2</sup> )
	Grive mauvis		
	Grive musicienne		
	Merle noir		

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions prévues par l'article 4 de l'AM du 19 janvier 2009 modifié par l'AM du 6 février 2013 publié au JO le 9 février 2013 :

- Par exception au tableau ci-dessus, la chasse du Pigeon ramier est autorisée du 11 au 20 février, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
- Dans le département du Gers, elle ne peut être pratiquée pendant cette période qu'au tir au posé dans les arbres à l'aide d'appellants vivants.
- Dans les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, elle ne peut être pratiquée pendant cette période qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appellants vivants ou artificiels.

<sup>2</sup> L'arrêté ministériel du 23 novembre 2015 a modifié la désignation des territoires à l'article 2 de l'arrêté du 19 janvier 2009 pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Ainsi, par exception au tableau ci-dessus, la chasse des grives litorne, musicienne, mauvis et draine, ainsi que celle du merle noir ferme le 20 février dans les départements et les communes suivants :

**Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche** (communes de Balazuc, Banne, Berrias-et-Casteljau, Bessas, Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Chambonas, Gras, Gravières, Labastide-de-Virac, Lagorce, Larnas, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce-sur-la-Thines, Malbose, Orgnac-l'Aven, Pradons, Ruoms, Saint-André-de-Cruzières, Sainte-Marguerite-Lafigère, Saint-Just- d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Pierre- Saint-Jean, Saint-Remèze, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Salavas, Sampzon, Vagnas, Vallon-Pont-d'Arc), **Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Drôme** (communes d'Arnayon, Arpavon, Aubres, Aucelon, Aulan, Ballons, Barnave, Barret-de-Lioure, Beaumont-en- Diois, Beaurières, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bellegarde-en-Diois, Bénivay-Ollon, Bésignan, Bouchet, Boulc, Brette, Buis-les-Baronnies, Chalancon, Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Charens, Châteauneuf-de- Bordette, Châtillon-en-Diois, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Clansayes, Colonzelle, Condorcet, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Curnier, Donzère, Establet, Eygalayes, Eygaliers, Eyroles, Ferrassières, Glandage, Grignan, Gumiane, Izon-la-Bruisse, Jonchères, La Bâtie-des-Fonds, La Baume-de-Transit, La Charce, La Garde- Adhémar, La Motte-Chalancon, La Penne-sur-l'Ouvèze, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Laborel, Lachau, Le Pègue, Le Poët-en-Percip, Le Poët-Sigillat, Lempis, Les Granges-Gontardes, Les Pilles, Les Prés, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Mirabel-aux- Baronnies, Mison, Mollans-sur-Ouvèze, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montaulieu, Montbrison-sur-Lez, Montbrun- les-Bains, Montferrand-la-Fare, Montfroc, Montguers, Montjoyer, Montlaur-en-Diois, Montréal-les-Sources, Montségur-sur-Lauzon, Nyons, Pelonne, Pennes-le-Sec, Piégon, Pierrelatte, Pierrelongue, Plaisians, Pommerol, Poyols, Pradelle, Propiac, Réauville, Recoubeau-Jansac, Reilhanette, Rémuzat, Rioms, Rochebrune, Rochefourchat, Rochegude, Rottier, Roussas, Rousset-les-Vignes, Roussieux, Sahune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint- Dizier-en-Diois, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Sainte-Jalle, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-May, Saint-Nazaire-le-Désert, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Saint- Roman, Saint-Sauveur-Gouvernet, Salles-sous-Bois, Séderon, Solérieux, Suze-la-Rousse, Taulignan, Treschenu- Creyers, Tulette, Valaurie, Valdrôme, Val-Maravel, Valouse, Venterol, Verclause, Vercoiran, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château, Villeperdrix, Vinsobres et Volvent), **Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var et Vaucluse.**

ATTENTION : Sur ces territoires, la chasse des grives et du merle ne peut être pratiquée du 10 au 20 février qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme. (Arrêté du 12/01/2012, au JO le 31/01/2012 et modifiant l'arrêté du 19/01/2009).

\*\*A jour à la date du 08/01/2020



SUIVEZ, LIKEZ,  
PARTAGEZ...  
SUIVEZ, LIKEZ,  
PARTAGEZ...



Maison de la Chasse  
et de la nature des  
Pyrénées-Orientales



[www.fdc66.fr](http://www.fdc66.fr)



## LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

« La Région Occitanie accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Sa préservation est une de nos priorités. Pour cela, la Région finance les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales. La biodiversité est un patrimoine naturel que nous devons préserver. »

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

 [laregion.fr](http://laregion.fr)

